

Le cheminement de carrière des professionnels RH dans les entreprises

Appel à tous Rapport des résultats

Cet appel à tous concerne le cheminement de carrière des professionnels de la gestion des ressources humaines dans les entreprises. Voici un aperçu des questions posées :

- Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?
- Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?
- Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?
- Etc.

Nombre de répondants : 265

Cet appel à tous a été fait entre le 3 et le 13 mai 2011.



Résumé

- Selon 88,97 % des répondants, leur entreprise ne dispose pas d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines.
- Dans 49,62 % des cas, le titre CRHA ou CRIA n'est pas exigé, mais il est considéré comme un atout pour les titulaires des postes en gestion des ressources humaines.
- 51,14 % des répondants affirment que leur entreprise mandate des consultants externes pour effectuer certaines fonctions du service des ressources humaines.

Note de l'éditeur

Reproduction, diffusion et distribution, intégrales ou partielles, par quelque procédé que ce soit, interdites sans l'autorisation de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés.

Le résumé et les réponses à l'appel à tous, telles que transmises, ne sauraient exprimer en aucun cas l'opinion de l'Ordre. De plus, il ne s'agit ni d'un avis juridique ni d'un quelconque conseil.

Publié en version électronique en juin 2011.

1200, avenue McGill College

Bureau 1400

Montréal (Québec) H3B 4G7

(514) 879-1636 - info@portailrh.org

Compilation des résultats – Nombre de répondants

1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?

OSBL	10	3,77 %
Entreprise privée	188	70,94 %
Organisme public	39	14,72 %
Organisme parapublic	28	10,57 %
Nombre de répondants	265	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?

Oui	29	11,03 %
Non	234	88,97 %
Nombre de répondants	263	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?

Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines	224	85,17 %
Conseiller en rémunération	72	27,38 %
Technicien/coordonnateur/agent en rémunération	51	19,39 %
Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur	108	41,06 %
Technicien/coordonnateur/agent en recrutement	66	25,10 %
Conseiller en avantages sociaux	69	26,24 %
Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux	60	22,81 %
Conseiller en développement organisationnel	79	30,04 %
Conseiller en relations du travail	87	33,08 %
Conseiller en développement et formation	89	33,84 %
Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation	45	17,11 %
Conseiller à la paie	50	19,01 %
Technicien à la paie	102	38,78 %
Adjoint administratif/agent de bureau	104	39,54 %
Autre (précisez)	35	13,31 %
Nombre de répondants	263	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?

Oui	135	51,14 %
Non	129	48,86 %
Nombre de répondants	264	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?

Oui	48	18,18 %
Non	82	31,06 %
Non, mais il est considéré comme un atout	131	49,62 %
Autre (précisez)	3	1,14 %
Nombre de répondants	264	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?

Oui	70	31,25 %
Non	154	68,75 %
Nombre de répondants	224	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Aucune ou peu de possibilités d'avancement	6,06 %
Conseiller	49,09 %
Coordonnateur/technicien/agent	12,73 %
Directeur	7,88 %
Chef de division ou de service	3,64 %
Gestionnaire	2,42 %
Analyste	1,21 %
Chef d'équipe	1,21 %
Chargé de projets	0,60 %

Veuillez noter que 15 % des réponses à cette question n'ont pas pu être compilées dans les résultats parce qu'elle n'étaient pas pertinentes, ce qui explique que le total n'atteint pas la valeur de 100 %.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?

Les réponses ci-dessous constituent une synthèse de l'ensemble des réponses fournies. Pour obtenir toutes les réponses, vous pouvez consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Aucune ou peu de possibilités d'avancement	6,41 %
Directeur	26,83 %
Conseiller/généraliste/partenaire d'affaires	13,93 %
Chef de division ou de service	12,85 %
Gestionnaire	9,09 %
Chef d'équipe	5,86 %
Coordonnateur	4,25 %
Vice-président	4,25 %
Chargé de projets	1,03 %
Associé	0,49 %

Veuillez noter que 15 % des réponses à cette question n'ont pas pu être compilées dans les résultats parce qu'elle n'étaient pas pertinentes, ce qui explique que le total n'atteint pas la valeur de 100 %.

9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?

Oui	56	24,67 %
Non	121	53,30 %
Pour certaines fonctions seulement	50	22,03 %
Nombre de répondants	227	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?

De 0 à 50	72	32,00 %
De 50 à 100	41	18,22 %
De 100 à 150	37	16,44 %
De 150 à 200	22	9,78 %
De 200 à 250	13	5,78 %
De 250 à 300	11	4,89 %
300 et plus	29	12,89 %
Nombre de répondants	225	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

11. Taille de l'entreprise

Moins de 100 employés	33	14,86 %
101 à 500 employés	86	38,74 %
501 à 1000 employés	32	14,42 %
1001 à 5000 employés	40	18,02 %
5001 employés et plus	31	13,96 %
Nombre de répondants	222	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS - PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Nombre de répondants

12. Secteur d'activité

Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)	5	2,27 %
Commerce de détail (44-45)	19	8,64 %
Commerce de gros haute technologie (41b)	3	1,36 %
Commerce de gros pharmaceutique (41a)	1	0,45 %
Construction (23)	4	1,82 %
Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)	1	0,45 %
Transport et entreposage (48-49)	6	2,73 %
Services publics (22)	8	3,64 %
Soins de santé et assistance sociale/communautaire	4	1,82 %
Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)	7	3,18 %
Administrations publiques - fédérales (91)	4	1,82 %
Administrations publiques - municipales (91b)	8	3,64 %
Administrations publiques - provinciales (91a)	6	2,73 %
Administrations publiques - sociétés d'état (91c)	9	4,09 %
Fabrication autres (31-33)	47	21,36 %
Fabrication haute technologie (31-33b)	8	3,64 %
Fabrication pharmaceutique (31-33a)	5	2,27 %
Arts, spectacles et loisirs	4	1,82 %
Autres services - associations (81a)	1	0,45 %
Autres services - syndicats (81)	0	0,00 %
Autres services (sauf admin. publiques) (81b)	5	2,27 %
Commerce de gros autres (41)	6	2,73 %
Finance et assurances (52)	22	10,00 %
Gestion de sociétés et d'entreprises (55)	0	0,00 %
Hébergement et services de restauration (72)	4	1,82 %
Industrie de l'information et culturelle (51)	4	1,82 %
Services administratifs - services d'emploi (56)	3	1,36 %
Services administratifs autres (56b)	0	0,00 %
Services d'enseignements/gestion (61)	2	0,91 %
Services d'enseignements/professeur (61a)	2	0,91 %
Services immobiliers, location et bail (53)	0	0,00 %
Services professionnels - autres services (54b)	5	2,27 %
Services professionnels - bureau avocats (54a)	1	0,45 %
Services professionnels - services conseils (54)	10	4,55 %
Retraité	0	0,00 %
Sans emploi	0	0,00 %
Sans objet	6	2,73 %
Nombre de répondants	220	

Vous pouvez également consulter la section COMPILATION DES RÉSULTATS – PAR RÉPONDANT.

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	Moins de 100 employés (33 répondants)
2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?	
3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?	
4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?	
5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?	
8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?	
9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?	
10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	
Secteur d'activité	1 -
	1. Entreprise privée
	2. Non
	3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Adjoint administratif/agent de bureau Technicien à la paie
	4. Oui
	5. Non, mais il est considéré comme un atout
	6. Oui
	7. Généraliste
	8. Charge de projets
	9. Non
	10. De 0 à 50
	12. Services professionnels - services conseils (54)
	2 -
	1. Entreprise privée
	2. Non
	3. Conseiller à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation
	4. Oui
	5. Oui
	6. Non
	8. Direction
	9. Non
	10. De 0 à 50
	12. Fabrication autres (31-33)
	3 -
	1. Entreprise privée
	2. Non
	3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation
	4. Oui
	5. Non
	6. Non
	7. Aucun
	8. Aucun
	9. Non
	10. De 0 à 50
	12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
	4 -
	1. Entreprise privée
	2. Non
	3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines
	4. Non
	5. Oui
	6. Oui
	10. De 0 à 50
	12. Fabrication haute technologie (31-33b)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	5 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Oui 6. Non 8. Pas de possibilité d'avancement, car une seule personne en ressources humaines. Entreprise de 40 employés 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Commerce de gros autres (41)
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	6 - 1. OSBL 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en relations du travail 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Conseiller RH 9. Non 10. De 0 à 50 12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire
Secteur d'activité	7 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Poste de généraliste 8. Promotion salariale seulement 9. Non 10. De 0 à 50
	8 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller 8. Directeur 9. Non 10. De 0 à 50 12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	9 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller à la paie 4. Non 5. Oui 6. Non 8. Directeur RH 9. Non 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	10 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non 6. Non 7. Le rôle de conseiller 8. Le rôle de direction 9. Oui 10. De 50 à 100 12. Commerce de gros haute technologie (41b)
Secteur d'activité	11 - 1. OSBL 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Oui 6. Oui 7. Professionnel 8. Directeur 9. Non 10. De 0 à 50 12. Finance et assurances (52)
	12 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Pas possible de mentionner 8. Pas possible de mentionner 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>13 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Directeur</p> <p>8. Directeur</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>14 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller principal</p> <p>8. Directeur</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p> <hr/> <p>15 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Je suis seule au département. Petite entreprise de 50 employés. J'occupe un poste de conseillère principale (généraliste).</p> <p>8. Je suis seule au département. Petite entreprise de 50 employés. J'occupe un poste de conseillère principale (généraliste).</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>16 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Santé et sécurité au travail</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Construction (23)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	17 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Oui 6. Non 9. Oui 10. De 50 à 100 12. Services publics (22)
	18 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Oui 6. Non 9. Non 10. De 50 à 100 12. Finance et assurances (52)
Secteur d'activité	19 - 1. OSBL 2. Non 3. Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Le poste au dessus est le poste de directeur, à moins que soit créé un poste de généraliste ou conseiller. 8. Pas de poste de conseiller 9. Non 10. De 0 à 50 12. Services professionnels - autres services (54b)
	20 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller, ressources humaines 8. Directeur, ressources humaines 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Transport et entreposage (48-49)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	21 - 1. Entreprise privée 3. Conseiller en recrutement-rechercheur 4. Oui 5. Oui 6. Non 8. Associé 9. Non 10. De 0 à 50 12. Services professionnels - autres services (54b)
	22 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 8. Conseiller en ressources humaines 9. Non 10. De 0 à 50 12. Finance et assurances (52)
	23 - 1. OSBL 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 8. Directeur d'une succursale ou directeur au siège social 9. Non 10. De 0 à 50 12. Services administratifs - services d'emploi (56)
Secteur d'activité	24 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non 6. Oui 9. Non 10. De 50 à 100 12. Commerce de gros autres (41)
	25 - 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur 4. Non 5. Non 6. Non 7. Recruteur dans une petite agence de recrutement. Il s'agit plus d'acquérir davantage de clients/entreprises afin d'augmenter son volume d'affaire/commission. 8. Il n'y en a pas. Seulement des spécialistes en recrutement. 9. Non 10. De 0 à 50 12. Services professionnels - autres services (54b)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>26 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Oui 6. Non 9. Oui 10. De 250 à 300 12. Commerce de détail (44-45)
	<p>27 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller 8. Il n'y a pour le moment qu'un seul poste. 9. Non 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	<p>28 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OSBL 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Conseiller en santé et sécurité du travail Gestionnaire des réclamations (lésions professionnelles) 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Oui 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 250 à 300 12. Transport et entreposage (48-49)
	<p>29 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OSBL 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Il n'existe que deux postes : adjoint administratif et directeur général. Il n'est pas automatique que l'adjoint puisse accéder au poste de directeur général. 8. Aucun 9. Non 10. De 0 à 50 12. Services administratifs - services d'emploi (56)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>30 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Technicien SST</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller et coordonnateur par la suite</p> <p>8. Coordonnateur ou responsable d'une équipe</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>31 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>32 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Un poste de direction des ressources humaines</p> <p>8. Comme ce poste est considéré actuellement comme un poste de direction, il n'y a pas de fonction plus élevée.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	33 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non 6. Non 7. Plafonnement assez rapide. Besoin d'un généraliste à temps partiel seulement, souvent combiné à des tâches reliées à la gestion administrative. 8. Voir ci-dessus 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Commerce de détail (44-45)
101 à 500 employés (86 répondants)	
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	34 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 8. Il n'y a qu'un seul poste de conseiller en ressources humaines dans l'entreprise. Il peut donc seulement espérer d'avancer en termes d'influence, responsabilités et pouvoir décisionnel, sans changer de titre. 9. Non 10. De 0 à 50 12. Transport et entreposage (48-49)
Secteur d'activité	35 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération 4. Non 5. Non 6. Non 7. Conseiller en ressources humaines 8. Conseiller senior en ressources humaines 9. Non 10. De 0 à 50 12. Commerce de détail (44-45)
	36 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Oui 5. Non 6. Oui 7. Poste de conseiller 9. Non 10. De 50 à 100 12. Commerce de détail (44-45)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	37 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Adjoint administratif/agent de bureau Technicien à la paie 4. Oui 5. Oui 6. Non 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	38 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération DRH 4. Non 5. Oui 6. Oui 7. Responsable de la paie 8. DRH 9. Non 10. 300 et plus 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	39 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation 4. Non 5. Oui 6. Non 7. Coordinatrice RH Directrice RH 8. Ces postes-là sont non existants dans notre entreprise. 9. Oui 10. De 200 à 250 12. Transport et entreposage (48-49)
	40 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement et formation 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Oui 7. Conseiller généraliste en RH 8. Conseiller senior en RH 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 50 à 100 12. Services professionnels - services conseils (54)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	41 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Oui 7. Gestionnaire 8. Vice-président 9. Non 10. De 50 à 100
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	42 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Coordonnateur du département 8. Coordonnateur du département 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 150 à 200 12. Commerce de gros autres (41)
Secteur d'activité	43 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller, ressources humaines 8. Chef, ressources humaines 9. Non 10. De 50 à 100 12. Fabrication autres (31-33)
	44 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Conseiller à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Partenaire d'affaires, ressources humaines 8. Directeur, ressources humaines 9. Oui 10. De 100 à 150 12. Fabrication haute technologie (31-33b)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	45 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien à la paie 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller RH ou paie-maître 8. Coordonnateur RH, directeur-adjoint 9. Non 10. De 100 à 150 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	46 - 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie 4. Oui 5. Oui 6. Non 7. Responsable des ressources humaines 8. Directeur des ressources humaines 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)
	47 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 9. Non 10. De 100 à 150 12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>48 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en relations du travail Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Poste de direction</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>49 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Aucun</p> <p>8. DRH si disponible et si formation nécessaire</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p> <hr/> <p>50 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Généraliste</p> <p>8. Gestion des RH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Construction (23)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	51 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Oui 5. Non 6. Oui 7. Conseiller, RH 8. DRH 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	52 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Oui 5. Oui 6. Non 7. Aucun autre que celui qu'il occupe. 8. Aucun autre que celui qu'il occupe. 9. Non 10. De 100 à 150 12. Commerce de gros autres (41)
Secteur d'activité	53 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Oui 6. Non 8. Aucun 9. Non 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)
	54 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en relations du travail Conseiller, SSE 4. Non 5. Non 6. Non 7. Intermédiaire 8. Intermédiaire 9. Oui 10. 300 et plus 12. Commerce de détail (44-45)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>55 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller 8. Aucun 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 0 à 50 12. Administrations publiques - municipales (91b)
<p>Secteur d'activité</p>	<p>56 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller à la paie 4. Oui 5. Oui 6. Non 7. Conseiller s'il obtient son baccalauréat 8. Chef de service ou directeur 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 50 à 100 12. Fabrication haute technologie (31-33b)
	<p>57 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur 4. Non 5. Oui 6. Non 7. Poursuivre les études requis pour obtenir un poste de conseiller, à condition bien sûr que le poste se libère. 8. Plan de développement de relève avant que le gestionnaire ne quitte afin de pouvoir prendre sa place. Dans le cas où il va prendre sa retraite dans quelques années. 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 100 à 150 12. Ne s'applique pas

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>58 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Conseiller senior</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>59 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Aucun</p> <p>8. Directeur, ressources humaines</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 250 à 300</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>60 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Commerce de gros autres (41)</p> <hr/> <p>61 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Partenaire d'affaires RH</p> <p>8. Direction RH ou VP-RH</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	62 - 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Non 5. Oui 6. Non 7. N/A 8. Direction RH 9. Non 10. De 100 à 150 12. Fabrication autres (31-33)
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	63 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Poste de gestionnaire en RH 8. Aucun 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	64 - 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Oui 6. Non 7. Conseiller RH 8. Chef, ressources humaines Surintendant, ressources humaines 9. Oui 10. De 200 à 250 12. Extraction minière et extraction de pétrole/gaz (21)
	65 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en avantages sociaux Conseiller en relations du travail 4. Non 5. Non 6. Oui 7. Restera technicien 8. Un poste de coordonnateur 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>66 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien à la paie Directeur, ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Généraliste RH, responsable SST, etc.</p> <p>8. Gérant/directeur RH - si le poste est disponible</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>67 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en avantages sociaux</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller RH ou conseiller, avantages sociaux</p> <p>8. Directeur RH, VP-RH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>68 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en développement organisationnel Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>8. Direction des ressources humaines dans quelques années, sinon promotion horizontale.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>69 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Technicien en ressources humaines</p> <p>8. Conseiller en ressources humaines</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 250 à 300</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	70 - <ol style="list-style-type: none"> Organisme public Non Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Non Non, mais il est considéré comme un atout Oui Chef de division - ressources humaines Directeur du service des ressources humaines Oui De 0 à 50 Administrations publiques - municipales (91b)
	71 - <ol style="list-style-type: none"> OSBL Non Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Non Non, mais il est considéré comme un atout Non Conseiller généraliste Gestionnaire en RH, mais doit avoir un baccalauréat. Non De 100 à 150 Autres services - associations (81a)
Secteur d'activité	72 - <ol style="list-style-type: none"> Entreprise privée Non Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Non Non, mais il est considéré comme un atout Oui Conseiller RH Directeur RH Non De 150 à 200 Hébergement et services de restauration (72)
	73 - <ol style="list-style-type: none"> Entreprise privée Non Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien à la paie Non Oui Non Conseiller RH Directeur RH Non De 50 à 100 Fabrication pharmaceutique (31-33a)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p>	<p>74 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Technicien à la paie</p> <p>8. Conseiller en ressources humaines</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Commerce de gros autres (41)</p>
<p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>75 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Coordinatrice SST VP-RH Directeur RH</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Un poste de généraliste</p> <p>8. Direction</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 200 à 250</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>76 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
	<p>77 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en avantages sociaux</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Aucune</p> <p>8. Directeur, ressources humaines</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>78 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Aucun</p> <p>8. Poste de direction</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <hr/> <p>79 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Un poste de conseiller</p> <p>8. Aucune possibilité d'avancement</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>80 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en développement et formation Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>8. VP</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 200 à 250</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>81 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>82 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Coordonnateur RH puis conseiller, pour autant que la structure le permette.</p> <p>8. Conseiller spécialisé dans un des champs d'expertise ou conseiller principal, pour autant que la structure le permette.</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>83 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
	<p>84 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	85 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Responsable, ressources humaines 8. Responsable, ressources humaines 9. Non 10. De 100 à 150 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	86 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non 6. Oui 7. Conseiller aux ressources humaines, superviseur ou directeur d'une division 8. Conseiller aux ressources humaines, superviseur ou directeur d'une division 9. Non 10. De 0 à 50 12. Services administratifs - services d'emploi (56)
	87 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non 6. Non 8. Direction 9. Oui 10. De 150 à 200 12. Fabrication autres (31-33)
	88 - <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 8. Un poste plus senior avec plus de tâches de <i>coaching</i> 9. Non 10. De 50 à 100

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	89 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Directeur RH 8. Aucune autre possibilité 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 50 à 100 12. Fabrication autres (31-33)
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	90 - 1. Organisme public 2. Non 3. Conseiller en santé et sécurité au travail Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Changer de fonctions non reliées à la DRH 8. Changer de fonctions non reliées à la DRH (au niveau des opérations) 9. Oui 10. De 150 à 200 12. Administrations publiques - provinciales (91a)
Secteur d'activité	91 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller généraliste, ressources humaines 8. Poste de gestion d'équipe/direction 9. Oui 10. De 50 à 100 12. Finance et assurances (52)
	92 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non 6. Non 9. Non 10. De 100 à 150 12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>93 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Spécialiste Manager</p> <p>8. Manager RH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Industrie de l'information et culturelle (51)</p> <hr/> <p>94 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Directeur RH si je quitte l'organisation</p> <p>8. Directeur RH si je quitte l'organisation</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>95 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement organisationnel Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Peu, le prochain niveau est directeur RH. Il y aurait des postes de cadres-conseil peut-être.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>96 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Chef d'équipe en RH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Administrations publiques - fédérales (91)</p> <hr/> <p>97 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Directeur RH</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>98 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>99 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>8. Aucun</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	100 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non 6. Oui 7. Actuellement nous n'avons qu'une personne au service des ressources humaines. 8. Poste cadre 9. Oui 10. De 0 à 50 12. Fabrication autres (31-33)
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	101 - 1. Organisme public 2. Non 3. Conseiller à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Généraliste ou directeur 8. Directeur 9. Non 10. De 200 à 250 12. Fabrication haute technologie (31-33b)
Secteur d'activité	102 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non 6. Non 7. Conseiller en ressources humaines 8. Directeur des ressources humaines 9. Non 10. De 100 à 150 12. Fabrication autres (31-33)
	103 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien à la paie Directrices des ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 7. Un poste de conseiller en ressources humaines 8. Direction des ressources humaines 9. Non 10. De 150 à 200 12. Fabrication haute technologie (31-33b)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	104 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Non 5. Non 6. Oui 9. Non 10. De 0 à 50 12. Commerce de détail (44-45)
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	105 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Directeur, SST 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Service de paie 8. Coordonnateur RH 9. Non 10. De 100 à 150 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	106 - 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Il n'y a aucun historique qu'un technicien soit devenu conseiller. 8. Possiblement le poste de directeur. 9. Oui 10. De 100 à 150 12. Finance et assurances (52)
	107 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Coordonnateur, RH-SST Technicien, santé-sécurité 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. C'est nouveau pour eux les ressources humaines; malheureusement, on n'est pas considérés. Peut-être après de nombreuses années un poste de conseiller. 8. Pour les mêmes raisons, peut-être après de nombreuses années un poste de directeur des ressources humaines. 9. Non 10. De 0 à 50 12. Construction (23)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p>	<p>108 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Aucun autre</p> <p>8. Aucun autre</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
<p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>109 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>8. DRH</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>110 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Puisque nous n'avons qu'un poste de conseiller au sein de l'entreprise, aucun.</p> <p>8. Aucun.</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Services professionnels - autres services (54b)</p>
	<p>111 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Technicien en relations de travail Technicien en santé et sécurité au travail Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien à la paie Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Peu d'ouverture dans l'entreprise : un poste de cadre supérieur et un poste de cadre intermédiaire. Les autres sont tous techniciens ou agents administratifs.</p> <p>8. Voir réponse 7</p> <p>9. Oui</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	112 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Technicien à coordonnateur 8. Conseiller à directeur si expérience est valable 9. Non 10. De 100 à 150 12. Finance et assurances (52)
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	113 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 9. Non 10. De 0 à 50 12. Services professionnels - services conseils (54)
Secteur d'activité	114 - 1. Organisme public 12. Administrations publiques - provinciales (91a)
	115 - 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non 6. Non 8. Directeur RH (s'il a beaucoup d'expérience et que le poste se libère) 9. Oui 10. De 50 à 100 12. Fabrication haute technologie (31-33b)
	116 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Puisque ces postes sont spécialisés en recrutement, poste de conseiller en recrutement 8. Rôle de gestion des ressources humaines au niveau d'une unité administrative 9. Non 10. De 50 à 100 12. Services professionnels - services conseils (54)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	117 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération 4. Oui 5. Non 6. Oui 7. En fonction de son potentiel, agent 8. En fonction des besoins de l'organisation 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 100 à 150 12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire
Secteur d'activité	118 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement 4. Oui 5. Oui 6. Non 7. Aucun 8. Aucun 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 50 à 100 12. Services professionnels - bureau avocats (54a)
Secteur d'activité	119 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Généraliste ou conseiller en RH 8. Directeur RH 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 50 à 100 12. Industrie de l'information et culturelle (51)
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	501 à 1000 employés (32 répondants)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>120 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Dépend des départs volontaires ou à la retraite, car pas de nouveaux postes à l'horizon.</p> <p>8. Dépend des départs volontaires ou à la retraite, car pas de nouveaux postes à l'horizon.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Administrations publiques - provinciales (91a)</p> <hr/> <p>121 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Chef de service ou de section</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/communautaire</p> <hr/> <p>122 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>7. Un poste de conseiller s'il y avait départ.</p> <p>8. Un poste de chef, ressources humaines ou directeur, s'il y avait départ.</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 250 à 300</p> <p>12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>123 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller cadre en gestion des ressources humaines ou chef de service des ressources humaines</p> <p>8. Idem</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Services publics (22)</p> <hr/> <p>124 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller senior en relations de travail, en apprentissage, en politiques, en recrutement</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Conseiller senior</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Administrations publiques - fédérales (91)</p> <hr/> <p>125 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller à la paie Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Aucun</p> <p>8. Aucun</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 250 à 300</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	126 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Éventuellement un poste de conseiller RH 8. Un poste de conseiller principal 9. Non 10. De 0 à 50 12. Fabrication haute technologie (31-33b)
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	127 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller sénior en ressources humaines 4. Non 5. Oui 6. Non 9. Pour certaines fonctions seulement 12. Hébergement et services de restauration (72)
Secteur d'activité	128 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Aucun à Montréal - doit déménager à Burlington, ON. 8. Aucun à Montréal - doit déménager à Burlington, ON. 9. Non 10. De 150 à 200 12. Commerce de détail (44-45)
	129 - 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Chef de division RH 8. Chef de division RH 9. Non 10. De 100 à 150 12. Administrations publiques - municipales (91b)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>130 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller à la paie Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Directeur</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>131 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller, ressources humaines</p> <p>8. Chef de division, ressources humaines</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p> <hr/> <p>132 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Tout dépend de l'intérêt, mais la personne pourrait être impliquée dans les relations du travail et la gestion de la santé et de la sécurité.</p> <p>8. Le poste de direction RH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Ne s'applique pas</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	133 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en développement et formation 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 8. Directeur 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 150 à 200 12. Finance et assurances (52)
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	134 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation 4. Oui 5. Oui 6. Non 7. Conseiller 8. Gestionnaire, directeur 9. Oui 10. De 150 à 200 12. Finance et assurances (52)
Secteur d'activité	135 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller RH 8. Directeur RH 9. Non 10. 300 et plus 12. Arts, spectacles et loisirs

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>136 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Directeur</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Commerce de gros haute technologie (41b)</p> <hr/> <p>137 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller (recrutement seulement)</p> <p>8. Pour l'instant, il n'y a pas de possibilité de promotion.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>138 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>8. Direction des ressources humaines</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	139 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non 6. Non 7. Conseiller 8. Directeur 9. Non 10. De 0 à 50 12. Commerce de détail (44-45)
Secteur d'activité	140 - 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Dépendamment s'il suit de la formation ou non, il peut devenir conseiller en ressources humaines et dotation. 8. Spécialiste en relations de travail, en DO 9. Oui 10. De 50 à 100 12. Administrations publiques - municipales (91b)
	141 - 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non 6. Non 7. Un poste de conseiller s'il obtient un baccalauréat. 8. Chef des ressources humaines 9. Oui 10. De 50 à 100 12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)
	142 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Conseiller à la paie 4. Oui 5. Oui 6. Oui 9. Oui 10. 300 et plus 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	143 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller 8. Directeur 9. Pour certaines fonctions seulement 10. 300 et plus 12. Fabrication autres (31-33)
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	144 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Conseiller à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation 4. Non 5. Oui 6. Oui 7. Conseiller en ressources humaines 8. Directrice des ressources humaines 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 100 à 150 12. Fabrication autres (31-33)
Secteur d'activité	145 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 9. Non 10. De 100 à 150 12. Fabrication autres (31-33)
	146 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Oui 6. Oui 9. Non 10. De 150 à 200 12. Fabrication autres (31-33)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>147 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Consultants</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Rester un technicien, ou accepter un reclassement à un autre titre s'il a passé les concours de la fonction publique provinciale.</p> <p>8. Il peut devenir cadre après avoir passé des concours/entrevues.</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Administrations publiques - provinciales (91a)</p> <hr/> <p>148 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>8. Peut-être un poste de directeur</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Services d'enseignements/professeur (61a)</p> <hr/> <p>149 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller, chargé de projet, directeur</p> <p>8. Coordonnateur, chargé de projet, directeur</p> <p>9. Oui</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Administrations publiques - provinciales (91a)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	150 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Oui 6. Non 7. Un poste plus élevé tel que conseiller et même directeur. 8. Poste de directeur 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 100 à 150 12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
Secteur d'activité	151 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Aucun. Les postes de professionnels sont recrutés de l'externe et il n'y a pas de progression professionnelle pour les postes de soutien. 8. Gestionnaire de personnes ou de projets 9. Oui 10. De 200 à 250 12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)
	1001 à 5000 employés (40 répondants)
	152 - 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Un autre poste de technicien agent dans une autre discipline RH 8. Postes dans un centre d'expertise RH 9. Non 10. De 0 à 50 12. Finance et assurances (52)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>153 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Conseiller à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Technicien : plafonné Agent ou coordonnateur : promotion à l'interne si disponible ou ailleurs dans le réseau = directeur adjoint ou directeur</p> <p>8. Idem</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Services d'enseignements/gestion (61)</p> <hr/> <p>154 -</p> <p>1. OSBL</p> <p>2. Non</p> <p>3. Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement et formation Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Tout dépendant de leur formation et de leur expérience, ils peuvent devenir professionnels ou cadres. C'est du cas par cas et ça dépend des ouvertures de postes.</p> <p>8. Devenir spécialiste, cadre, tout dépendant de la formation, de l'expérience et des ouvertures de postes.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 200 à 250</p> <p>12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)</p> <hr/> <p>155 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Vice-président RH</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Poste de conseiller ou généraliste (partenaire d'affaires)</p> <p>8. Vice-président RH</p> <p>9. Oui</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Commerce de gros pharmaceutique (41a)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne? 	<p style="text-align: center;">156 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller dans leur domaine d'activité. La mobilité inter-groupe est quasi impossible. De plus, bien que demandé, aucun plan de développement n'est discuté avec le gestionnaire. Malgré les initiatives personnelles de certains individus, aucun encouragement ou incitatif n'est fourni par l'équipe de gestion. 8. Nil. Les postes de direction, bien qu'affichés dans le secteur, sont systématiquement comblés par des candidats externes. 9. Non 10. De 0 à 50 12. Finance et assurances (52)
<p>Secteur d'activité</p>	<p style="text-align: center;">157 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller 8. Chef, ressources humaines 9. Non 10. De 250 à 300 12. Commerce de détail (44-45)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>158 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Santé et sécurité au travail Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Chef ou coordonnateur</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Services publics (22)</p> <hr/> <p>159 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Gestionnaire RH</p> <p>8. Plus difficile</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 200 à 250</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>160 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Coordonnateur administratif Conseiller en SST Conseiller en mobilité internationale</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Passer de technicien en dotation à conseiller en dotation</p> <p>8. Passer de conseiller en dotation à conseiller généraliste RH Passer de conseiller généraliste RH senior à conseiller en DO Passer de conseiller généraliste RH senior à directeur</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Construction (23)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	161 - 1. Organisme public 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en relations du travail agent RH en relations du travail 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Oui 7. Agent conseil/généraliste 8. Chef de section 9. Non 10. De 0 à 50 12. Administrations publiques - municipales (91b)
Secteur d'activité	162 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 9. Non 10. De 150 à 200 12. Arts, spectacles et loisirs

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>163 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>7. Conseiller et possiblement directeur</p> <p>8. Directeur</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Services d'enseignements/gestion (61)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>164 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en régime de retraite, conseiller en gestion du changement.</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Un agent peut devenir un technicien... mais pour passer de technicien à conseiller, il faut minimalement avoir étudié dans le domaine.</p> <p>8. En tant que généralistes, ces personnes sont très flexibles. Elles peuvent avoir des postes de directeur.</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 	165 -	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Conseiller 8. Superviseur, directeur 9. Oui 10. De 150 à 200 12. Fabrication autres (31-33)
<ol style="list-style-type: none"> 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne? <p>Secteur d'activité</p>	166 -	<ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Un poste de conseiller ou d'analyste 8. Gestion, mais peu de possibilités, car l'équipe est petite. 9. Non 10. De 100 à 150 12. Finance et assurances (52)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne? 	<p>167 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Technicien à la paie 4. Oui 5. Oui 6. Oui 7. Gestionnaire 8. Gestionnaire 9. Non 10. De 0 à 50 12. Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
<p>Secteur d'activité</p>	<p>168 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Coordonnateur développement des systèmes RH Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 9. Non 10. De 150 à 200 12. Finance et assurances (52)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>169 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Chef de service à la dotation et rémunération et avantages sociaux, technicien en administration aux avantages sociaux et dotation et agent de gestion du personnel</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller ou chef de service</p> <p>8. Conseiller</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p> <hr/> <p>170 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller à la paie Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Directeur RH</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Arts, spectacles et loisirs</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p>	<p>171 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller, dans un secteur qui l'intéresse, selon les opportunités.</p> <p>8. Conseiller principal</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>
<p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>172 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Adjoint administratif/agent de bureau Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>9. Oui</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p>
	<p>173 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Coordonnateur (superviseur) d'un service au sein des ressources humaines</p> <p>8. Chef d'un service au sein des ressources humaines</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Services publics (22)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>174 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Un poste de conseiller à la dotation</p> <p>8. Aucun en ressources humaines Poste de superviseur ou chef dans un autre service</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Fabrication haute technologie (31-33b)</p> <hr/> <p>175 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. DRH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Hébergement et services de restauration (72)</p> <hr/> <p>176 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Un poste de conseiller ou de chef</p> <p>8. Un poste de coordonnateur ou de chef</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 250 à 300</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>177 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>178 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en relations du travail Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Avantages sociaux Recrutement</p> <p>8. Santé et sécurité Développement organisationnel</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>179 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p> <hr/> <p>180 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Pas du tout considéré ET c'est très dommage.</p> <p>6. Non</p> <p>7. Ça peut prendre bien du temps et il peut devenir conseiller généraliste dans un domaine des ressources humaines tel que la formation, la classification, la dotation, les relations du travail, etc.</p> <p>8. Gestionnaire</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Services publics (22)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>181 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en systèmes, conseiller en immigration, conseiller en santé et sécurité du travail, conseiller en gestion des invalidités, conseiller en gestion des contrats d'artistes</p> <p>4. Non</p> <p>5. Les conseillers principaux, oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller, généraliste ou spécialiste s'il satisfait les exigences académiques et d'expertise spécifique du poste</p> <p>8. Spécialiste, chef d'équipe, chef de service, directeur</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Arts, spectacles et loisirs</p>
Secteur d'activité	<p>182 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en SST</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller, gestionnaire, chef d'équipe ou de secteur</p> <p>8. Gestionnaire, chef d'équipe ou de secteur</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 250 à 300</p> <p>12. Fabrication pharmaceutique (31-33a)</p>
	<p>183 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie Directeur ressources humaines, Gestionnaire de secteur ressources humaines</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>8. Gestionnaire de secteur, ressources humaines, directeur régional, vice-président, ressources humaines</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>184 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Poste de chef d'équipe</p> <p>8. Poste de gestionnaire ou de directeur</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p> <hr/> <p>185 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. HRBP</p> <p>8. Chef, RH</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p> <hr/> <p>186 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Chef de division/de service</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Administrations publiques - municipales (91b)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>187 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Poste de conseiller</p> <p>8. Poste de direction</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Industrie de l'information et culturelle (51)</p> <hr/> <p>188 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller RH généraliste</p> <p>8. Directeur adjoint (depuis moins de 6 mois) avant, aucune possibilité</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Services d'enseignements/professeur (61a)</p> <hr/> <p>189 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Adjoint administratif/agent de bureau Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Chef RH</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Industrie de l'information et culturelle (51)</p>

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>190 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Il doit surveiller les affichages et appliquer. Aucune garantie n'est donnée.</p> <p>8. Idem à 7. Selon la volonté du gestionnaire en place.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Ne s'applique pas</p>
Secteur d'activité	<p>191 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>8. Conseiller principal</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>
5001 employés et plus (31 répondants)	
	<p>192 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Poste spécialisé comme conseiller RH ou conseiller en recrutement</p> <p>8. Chef d'équipe ou, s'il est patient, chef de service (10 ans ancienneté habituellement)</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Services professionnels - services conseils (54)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>193 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>194 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Ne s'applique pas</p> <hr/> <p>195 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller généraliste</p> <p>8. Directeur RH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Transport et entreposage (48-49)</p>
Secteur d'activité	

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>196 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Soins de santé et assistance sociale/hôpitaux (62)</p> <hr/> <p>197 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en relations du travail</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller</p> <p>8. Vice-président ou gestionnaire d'équipe (unités administratives)</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p> <hr/> <p>198 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Chef RH Expatriation dans une autre division du groupe</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Commerce de détail (44-45)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>199 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Peu de possibilité</p> <p>8. Très peu de possibilité</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p> <p>12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>200 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller RH ou RT</p> <p>8. Directeur RH ou directeur adjoint RH</p> <p>9. Oui</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Commerce de gros haute technologie (41b)</p>
	<p>201 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller RH</p> <p>8. Chargé d'équipe Chef conseil RH</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>202 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Technicien à la paie Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Non</p> <p>7. Conseiller s'il réussit les concours gouvernementaux</p> <p>8. Conseiller expert et émérite</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)</p> <hr/> <p>203 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Tous aux ressources humaines, à condition de disposer des études universitaires minimum requises.</p> <p>8. Tous RH et aussi certains postes aux opérations.</p> <p>9. Non</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Administrations publiques - fédérales (91)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	204 - 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Partenariat, projets, politiques, évaluation et organisation administrative et santé 4. Oui 5. Non 6. Oui 7. Professionnel, conseiller 8. Gestion 9. Non 10. De 0 à 50 12. Administrations publiques - provinciales (91a)
Secteur d'activité	205 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Oui 8. Directeur 9. Non 10. De 200 à 250 12. Finance et assurances (52)

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> 1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 	<p style="text-align: center;">206 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement et formation 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller, ressources humaines 8. Directeur, ressources humaines 9. Non 10. De 0 à 50 12. Transport et entreposage (48-49)
<ol style="list-style-type: none"> 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne? 	<p style="text-align: center;">207 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Études économiques Vice-président Directeur Chef Conseiller principal Expertises et stratégies RH Conseiller, conditions de travail Préposé RH Chargé d'équipe 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller RH Conseiller, recrutement 8. Conseiller, conditions de travail Conseiller, rémunération et avantages sociaux Chargé d'équipe Chef RH 9. Non 10. De 200 à 250 12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)
<p>Secteur d'activité</p>	

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>208 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Un poste de conseiller RH s'il poursuit des études en parallèle.</p> <p>8. Un poste de conseiller dans une unité plus grosse ou plus complexe, un poste de chef RH ou un poste de directeur RH dans sa division ou une autre division.</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 150 à 200</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p> <hr/> <p>209 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p> <p>6. Non</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 200 à 250</p> <p>12. Finance et assurances (52)</p> <hr/> <p>210 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en avantages sociaux Conseiller à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Aucun</p> <p>8. Directeur RH</p> <p>9. Pour certaines fonctions seulement</p> <p>10. De 50 à 100</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>

Questions	Répondants
<ol style="list-style-type: none"> Dans quel type d'organisation travaillez-vous? Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne? 	<p>211 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Entreprise privée Non Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Oui Non, mais il est considéré comme un atout Oui Poste de conseiller en ressources humaines Transfert latéral dans une autre unité administratives ou, très rare, promotion Non 300 et plus Autres services (sauf admin. publiques) (81b)
<p>Secteur d'activité</p>	<p>212 -</p> <ol style="list-style-type: none"> Entreprise privée Non Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Non Non Oui Conseiller RH Gestionnaire, vice-président Non De 50 à 100 Finance et assurances (52)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	213 - 1. Organisme parapublic 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non 6. Oui 7. Un poste de conseiller 8. Un poste de gestion 9. Oui 10. De 200 à 250 12. Services publics (22)
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	214 - 1. Organisme public 2. Non 3. Adjoint administratif/agent de bureau Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en relations du travail 4. Non 5. Non 6. Oui 8. Cette fonction n'existe pas. 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 0 à 50 12. Services publics (22)
Secteur d'activité	215 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Oui 6. Non 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 0 à 50 12. Hébergement et services de restauration (72)

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	216 - 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non 6. Non 7. Conseiller, ressources humaines 8. Directeur, ressources humaines 9. Non 10. De 100 à 150 12. Agriculture, foresterie, pêche et chasse (11)
Secteur d'activité	217 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Conseiller en développement et formation 4. Oui 5. Non 6. Non 7. Plusieurs possibilités selon les études 8. Conseiller spécialisé (ex. : DO, Rémunération, Conditions de travail) 9. Oui 10. De 150 à 200 12. Administrations publiques - sociétés d'état (91c)
Secteur d'activité	218 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Conseiller RH en dotation 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 0 à 50 12. Finance et assurances (52)

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p>	<p>219 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Nous sommes une entreprise mondiale. Les possibilités sont multiples allant jusqu'au poste de vice-président, ressources humaines aux USA.</p> <p>8. Idem à 7.</p> <p>9. Oui</p> <p>10. De 100 à 150</p> <p>12. Fabrication autres (31-33)</p>
<p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>220 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Toutes les possibilités sont envisageables. Par le biais du "JOB SHADOWING", il est possible pour un conseiller de voir pour une période temporaire si d'autres spécialités pourraient l'intéresser. De plus, différents parcours d'apprentissage a été mis en place pour les conseillers en ressources humaines selon leurs objectifs de carrière. Les positions peuvent varier d'agent à sous-ministre adjoint en ressources humaines.</p> <p>8. Toutes les possibilités sont envisageables. Par le biais du "JOB SHADOWING", il est possible pour un conseiller de voir pour une période temporaire si d'autres spécialités pourraient l'intéresser. De plus, différents parcours d'apprentissage a été mis en place pour les conseillers en ressources humaines selon leurs objectifs de carrière. Les positions peuvent varier d'agent à sous-ministre adjoint en ressources humaines.</p> <p>9. Oui</p> <p>10. 300 et plus</p> <p>12. Administrations publiques - fédérales (91)</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>221 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Non 7. Agent en RH, analyste 8. Conseiller spécialisé, gestionnaire RH, etc. 9. Oui 10. De 250 à 300 12. Services publics (22) <hr/> <p>222 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Technicien santé et sécurité Conseiller en santé et sécurité Directeur RH 4. Non 5. Non 6. Oui 7. Conseiller relations de travail 8. Ce poste relève du directeur, mais aucun niveau entre les deux. 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 200 à 250 12. Commerce de détail (44-45) <hr/> <p>Pas de réponse (43 répondants)</p> <hr/> <p>223 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller à la paie Technicien à la paie 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p>	<p>224 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Non</p>
<p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p>	<p>225 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p>
<p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>226 -</p> <p>1. Organisme public</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p>
	<p>227 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non</p>
	<p>228 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller à la paie Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p> <p>Secteur d'activité</p>	<p>229 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout <hr/> <p>230 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux 4. Oui 5. Non <hr/> <p>231 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout <hr/> <p>232 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. OSBL 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout <hr/> <p>233 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>234 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Non 3. Il n'y a personne attirée aux ressources humaines; ce sont les gestionnaires de service qui assument ces fonctions. 4. Non 5. Non
	<p>235 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisme public 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en développement organisationnel Conseiller en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Comme je travaille dans un organisme central visant à établir les orientations en matière de développement des ressources humaines pour l'ensemble de la communauté gouvernementale, on retrouve dans mon organisation des emplois spécialisés en développement uniquement. 4. Oui 5. Nous avons notre propre association qui a une entente avec l'ordre des CRHA. Toutefois, notre employeur ne nous oblige pas à cotiser à notre association.
	<p>236 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non 6. Non
Secteur d'activité	<p>237 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Technicien à la paie 4. Non 5. Non
	<p>238 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en développement organisationnel Technicien à la paie 4. Oui 5. Non
	<p>239 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non
	<p>240 -</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Adjoint administratif/agent de bureau 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?	241 -
2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?	
3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?	242 -
4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?	
5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?	243 -
6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?	244 -
8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?	
9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?	245 -
10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	
Secteur d'activité	246 -

- | |
|--|
| 1. Entreprise privée |
| 2. Non |
| 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines |
| 4. Oui |
| 5. Non, mais il est considéré comme un atout |
| 1. Entreprise privée |
| 2. Non |
| 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines
Technicien/coordonnateur/agent en rémunération
Technicien/coordonnateur/agent en recrutement
Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux
Adjoint administratif/agent de bureau |
| 4. Non |
| 5. Non |
| 6. Non |
| 7. Indéfini |
| 8. Indéfini |
| 9. Oui |
| 10. De 0 à 50 |
| 1. Organisme public |
| 2. Non |
| 3. Adjoint administratif/agent de bureau
Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines
Technicien/coordonnateur/agent en rémunération
Technicien/coordonnateur/agent en recrutement
Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation
Technicien à la paie |
| 4. Oui |
| 5. Non, mais il est considéré comme un atout |
| 1. Entreprise privée |
| 2. Oui |
| 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines
Conseiller en rémunération
Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur
Conseiller en relations du travail
Conseiller en développement et formation |
| 4. Oui |
| 5. Non |
| 6. Oui |
| 9. Pour certaines fonctions seulement |
| 1. Entreprise privée |
| 2. Non |
| 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines
Technicien à la paie |
| 4. Non |
| 5. Oui |
| 1. Entreprise privée |
| 2. Non |
| 3. Adjoint administratif/agent de bureau
Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines
Conseiller à la paie
Technicien à la paie |
| 4. Oui |
| 5. Non, mais il est considéré comme un atout |

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	247 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien à la paie 4. Non 5. Oui
	248 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en avantages sociaux 4. Non 5. Non 6. Non 7. Superviseur RH 8. Directeur RH 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 50 à 100
Secteur d'activité	249 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Adjoint administratif/agent de bureau Technicienne en gestion des système informatique en RH 4. Oui 5. Non
	250 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en avantages sociaux Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout
	251 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur 4. Oui 5. Oui
	252 - 1. Organisme parapublic 2. Non 3. Conseiller en relations du travail 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?	253 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux 4. Non 5. Non
7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?	254 - 1. Organisme parapublic 2. Non 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 9. Pour certaines fonctions seulement 10. De 250 à 300
10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne? Secteur d'activité	255 - 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout 6. Oui 9. Non 10. De 0 à 50
	256 - 1. OSBL 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout
	257 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Technicien à la paie Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non
	258 - 1. Entreprise privée 2. Oui 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en développement et formation Technicien à la paie Adjoint administratif/agent de bureau 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
<p>1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous?</p> <p>2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines?</p> <p>3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines?</p> <p>4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)?</p> <p>5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)?</p> <p>7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise?</p> <p>9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)?</p> <p>10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?</p>	<p>259 -</p> <p>1. Organisme parapublic</p> <p>2. Non</p> <p>3. Conseiller en santé et mieux-être au travail Conseiller aux communications internes Conseiller en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Conseiller en développement et formation</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>6. Oui</p> <p>7. Conseiller, ressources humaines (dotation) Conseiller, santé mieux-être Conseiller, relations de travail</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p>
<p>Secteur d'activité</p>	<p>260 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en développement et formation Technicien à la paie</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p> <p>7. Responsable</p> <p>8. Directeur</p> <p>9. Non</p> <p>10. De 0 à 50</p>
	<p>261 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Oui</p> <p>3. Consultant, SST</p> <p>4. Non</p> <p>5. Non, mais il est considéré comme un atout</p>
	<p>262 -</p> <p>1. Entreprise privée</p> <p>2. Non</p> <p>3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en rémunération Technicien/coordonnateur/agent en rémunération Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en recrutement Conseiller en avantages sociaux Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en développement organisationnel Conseiller en relations du travail Adjoint administratif/agent de bureau Conseiller en développement et formation Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation Conseiller à la paie Technicien à la paie</p> <p>4. Oui</p> <p>5. Oui</p>

Compilation des résultats – Par répondant

Questions	Répondants
1. Dans quel type d'organisation travaillez-vous? 2. Votre entreprise dispose-t-elle d'un plan de cheminement de carrière concernant les professionnels de la gestion des ressources humaines? 3. Parmi les fonctions suivantes, quelles sont celles qui font partie de votre service des ressources humaines? 4. Votre entreprise mandate-t-elle des consultants externes pour certaines fonctions ou parties de fonction du service des ressources humaines (par exemple, les entrevues de recrutement)? 5. Votre entreprise exige-t-elle que les titulaires des postes en gestion des ressources humaines possèdent le titre CRHA ou CRIA (excluant les postes de soutien administratif)? 6. En général, votre entreprise est-elle en mesure de pourvoir à l'interne les postes au service des ressources humaines (excluant les postes de soutien administratif)? 7. Quels postes un technicien/coordonnateur/agent peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 8. Quels postes un généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines peut-il espérer obtenir lorsqu'il poursuit sa carrière dans votre entreprise? 9. Est-il habituel de passer d'une expertise à une autre au sein de votre service des ressources humaines (par exemple, passer d'un poste en recrutement à un poste en rémunération)? 10. Combien de partenaires d'affaires chacun des employés du service des ressources humaines appuie-t-il en moyenne?	263 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines Conseiller en recrutement/spécialiste en recrutement/recruteur Technicien/coordonnateur/agent en avantages sociaux Conseiller en relations du travail Technicien/coordonnateur/agent en développement et formation 4. Non 5. Non 6. Oui 7. Aucun 8. Aucun
	264 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Oui 5. Non, mais il est considéré comme un atout
	265 - 1. Entreprise privée 2. Non 3. Généraliste/conseiller/partenaire d'affaires en ressources humaines 4. Non 5. Non, mais il est considéré comme un atout
Secteur d'activité	